

Casablanca, le 26 Avril 2018

NOTE D'INFORMATION

Nous avons le plaisir d'informer l'ensemble des adhérents de la MUPRAS, qu'une convention vient d'être signée le 24 Avril 2018 au siège de la mutuelle avec l'Ordre National des Médecins Dentaires du Maroc (ONMD).



Cette convention permettra aux adhérents de :

- ✓ Disposer d'une liste des dentistes conventionnés, sur tout le Maroc, reconnus et exerçant dans le cadre du respect de la réglementation et conformément au code de la déontologie dentaire.
- ✓ Recevoir les soins de médecins professionnels, en phase avec les données actuelles de la science telles qu'elles sont communément reconnues dans le respect des impératifs de qualité, de sécurité et d'efficacité
- ✓ Bénéficier des tarifs préférentiels qui s'inscrivent dans les mêmes bases tarifaires que celles appliquées par la MUPRAS.

Les modalités pratiques de l'application de la présente convention seront communiquées ultérieurement.

MUPRAS